





- CANTON DE L'ENTRE DEUX MERS
- ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
- SUPERFICIE 298 HECTARES
- POPULATION 585 HABITANTS
- HABITANTS LES LESTIACAIS
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

Sur la rive droite de la Garonne, dans l'Entre-Deux-Mers, Lestiac sur Garonne s'étend de part et d'autre de la Départementale 10, à 24 km au sud de Bordeaux. La commune comprend 298 ha pour 585 habitants. Elle est bordée par les vignobles de Cadillac côtes de Bordeaux et par une plaine alluviale jadis de vergers et de maïs longeant la Garonne.

Le site a été occupé, dès l'époque gallo-romaine, par une exploitation agricole qui a bénéficié du trafic fluvial reliant Toulouse à Bordeaux. Les vestiges de cette villa témoignent de ce passé ancien. Au Moyen-âge, le village se développe autour de l'Église Notre-Dame construite au XII^e siècle. Cet édifice conserve un chevet roman dont les contreforts colonnes s'élèvent jusqu'à la corniche. Elle possède un riche décor sculpté. Les modillons sont ornés de motifs géométriques, floraux, animaliers et de personnages. Les chapiteaux sont composés d'entrelacs de feuillages et de personnages mythologiques. L'abside et le chœur sont inscrits à l'inventaire des services des Monuments historiques depuis 1925. Pendant cette période médiévale, le territoire de Lestiac est partagé entre 3 maisons nobles qui rendent hommage au seigneur de Langoiran. Le quartier de la cour a conservé, en partie, la structure urbaine de cette époque.

Cependant, le patrimoine architectural des siècles suivants peut aussi retenir l'attention. Ainsi, la ferme Cappelanie du XVII^e siècle, remaniée au XX^e siècle, comporte une tour circulaire d'important diamètre à l'angle d'un bâtiment rectangulaire.

De belles demeures du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle ponctuent le village de leurs belles façades. Le petit patrimoine est aussi présent à Lestiac avec son lavoir (autrefois il en existait 5) et son moulin de Pasquier appelé aussi de Casteyre du XVIII^e siècle.

La toponymie rappelle l'attachement de Lestiac au fleuve. Ainsi, le port de la Prade, appelé aussi du Cap Horn est constitué d'une rangée de maisons de pêcheurs.

Lestiac sur Garonne possède encore un port. Construit en 1873, il est en cours de restauration. Son pavage date de 1883. Double à l'origine, la cale est devenue simple au fil du temps. La dimension et la beauté du site en font un point de vue exceptionnel.

L'origine du nom de Lestiac proviendrait du verbe « Lester », charger une embarcation.

Office de Tourisme

L'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac vous accueille et vous conseille, que vous soyez en séjour touristique ou habitant du territoire.

Toute l'équipe vous donnera des informations fiables, des conseils engagés et personnalisés. Dans la boutique, vous retrouverez des produits locaux et vous pourrez vous procurer des billets pour des sorties et activités.

13/04-21/06 au 23/09-20/10

*Du mardi au dimanche
9h30 > 12h et 14 > 18h*

22/06 au 22/09 : Tous les jours

9h30 > 12h et 14 > 19h

21/10 au 12/04

Du mardi au vendredi : de 14 > 18h

le samedi : 9h30 > 12h et 14 > 18h

Fermé du 22/12 au 15/01 et 1^{er} mai

2 rue du Cros à Cadillac—05 56 62 12 92

www.destination-garonne.com

Cinéma Lux

2 salles Arts et Essais

Films d'auteur, programmation familiale, grand public et jeune public dans ce cinéma proposant des animations.

6 place de la Libération à Cadillac -05 56 62 13 13

www.cinelux.fr

Médiathèque

La médiathèque vous propose gratuitement divers types de ressources et de services : presse, espace multimédia, animations et ateliers bébés-lecteurs, films, musique, ressources numériques, livres en VO, en grands caractères, enregistrés sur CD ...

La médiathèque de Podensac se situe à quelques pas du centre-ville, juste en face de la gare.

12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Podensac - 05 56 27 01 58

mardi 15 > 20h

mercredi 10 > 18h sans interruption

jeudi et vendredi 16 > 18h

samedi 10 > 17h sans interruption

Château de Cadillac

Construit sous Henri IV puis Louis XIII, ce château d'architecture à la française allie faste et caractère militaire. Il conserve de riches décors : cheminées monumentales, tapisseries, plafonds peints. Cadet de Gascogne précurseur des mousquetaires, le duc d'Épernon connaît une ascension fulgurante à la fin du XVI^e siècle, et les régicides d'Henri III puis d'Henri IV. Du XIX^e siècle aux années 1950, ce palais à l'abandon devient une prison pour femmes.

Du 2 janvier au 31 mai : ouvert tous les jours (sauf le lundi) 10 > 12h30 / 14 > 17h30

Du 1^{er} juin au 30 septembre : ouvert tous les jours 10 > 13h15 / 14 > 18h

Du 1^{er} octobre au 31 décembre : ouvert tous les jours (sauf le lundi) 10 > 12h30 / 14 > 17h30

Parc Chavat

Le domaine Chavat, situé sur la commune de Podensac, surplombe la Garonne. Il est remarquable par sa grande variété végétale, son importante statuaire et son parcours d'eau. Jugé par les Monuments Historiques comme l'un des plus beaux parcs d'Aquitaine, il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2006 et labellisé Jardin Remarquable depuis 2012.

Rue Pierre Vincent à Podensac - 8h30 > 18h30

Ile de Raymond

L'île de Raymond, formée par un bras mort de la Garonne longeant les communes de Rions, Paillet et Lestiac, est la dernière zone humide alluviale de la Gironde. Renaturée et ouverte au public, l'île constitue un important outil didactique permettant à chacun de renouer avec la Garonne et la nature.

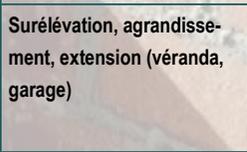
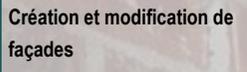
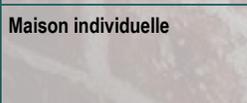
Accès libre en journée pour les piétons par un pont, sauf circonstances particulières (forte marée, travaux, etc.). Accueil personnes à mobilité réduite et groupes. Parking Ile de Raymond, fléché à partir de Paillet et Rions.

URBANISME

Le service urbanisme vous accompagne dans la réalisation de vos projets et vous renseigne sur les autorisations nécessaires. La plupart des travaux sont soumis à une autorisation pour les particuliers ou les professionnels.

Il est indispensable de vous renseigner en mairie avant de débuter vos travaux.

Quelles autorisations pour quels travaux ?

	Abri de jardin	Aucune formalité si la surface de plancher < 5 m ²
		Déclaration préalable entre 5m ² et 20m ² de surface de plancher
		Permis de construire si surface de plancher égale ou > à 20 m ²
	Piscine extérieure enterrée	Aucune formalité pour un bassin inférieur ou égal à 10 m ²
		Déclaration préalable entre 10 et 100 m ² pour un bassin découvert ou dont la couverture ne dépasse pas 1,80 m de haut.
		Permis de construire pour un bassin découvert de plus de 100 m ² ou un bassin couvert dont la couverture dépasse 1,80 m de haut.
	Panneaux solaires	Déclaration préalable
	Surélévation, agrandissement, extension (véranda, garage)	Déclaration préalable si la surface de plancher < 40 m ²
		Permis de construire si la surface de plancher est égale ou supérieure à 40 m ² .
	Clôture	Déclaration préalable
	Création et modification de façades	Déclaration préalable
	Maison individuelle	Permis de construire Attention ! Vérifiez que le projet ne dépasse pas le seuil de recours à l'architecte (à partir de 150 m ² de surface de plancher).

Vous pouvez bénéficier de l'aide gratuite de l'architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde, organisme public départemental.
Architecte, conseiller du secteur : Jean-Noël Bord.
Apporter les photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres ...)

Permanences

Mairie de Cadillac : 1er vendredi de chaque mois de 14 à 17 h sur rendez-vous pris en Mairie de Cadillac au 05.57.98.02.10

Mairie de Langoiran : 2ème vendredi de chaque mois de 10 à 12 h sur rendez-vous pris en Mairie de Langoiran au 05.56.67.01.06

VIE PRATIQUE

Composteur

Vous pouvez acquérir votre propre composteur individuel, demande et chèque de 10 € à déposer en mairie.

Cantine scolaire

Les repas servis aux enfants de la cantine sont fabriqués sur place. La conception des repas et les recettes culinaires afférentes sont fournies par la Société Trans-Gourmet sous l'égide d'une diététicienne agréée. L'approvisionnement en fruits et légumes, viandes et poissons sont majoritairement frais. Une fois par mois est proposé un repas à thème.

contact périscolaire 06 79 02 12 70

Inscription à la cantine

L'appel est fait chaque matin par les enseignants. Pour le bon fonctionnement du service, il est indispensable que votre enfant sache s'il mange ou non à la cantine le midi.

Tarifs

- famille imposable 2,65 €/repas
- famille imposable 3 enfants et + dans la même cantine 2,15 €/repas
- famille non imposable 2,50€/repas
- famille non imposable 3 enfants et + dans la même cantine 2,05€/repas

Garderie scolaire

7h30 > 8h40 le matin
16h15 > 18h30 le soir
tarif 1,50 € par jour/enfant

Contact périscolaire 06 79 02 12 70

Liste des assistantes maternelles

Carteau Valérie

89 route de Bordeaux 05 56 72 30 42

Lafon Carine

29 route de Bordeaux 06 20 90 23 06

Rousseau Joëlle

24 Chemin de l'église 06 42 38 10 92

Uteau Isabelle

1 place Mauvert 05 56 72 38 45

Secrétariat de mairie

- État civil

naissance, mariage, décès, enregistrement de PACS, reconnaissance anticipée...

- Cimetière

attribution de concession de caveau, d'une sépulture pleine terre, d'une case de columbarium ou de dispersion de cendres dans le jardin du souvenir

- Élections

Inscription, radiation des listes électorales

- Urbanisme

Ouverture au public

Les mardis et vendredis de 15 à 17h.

Le mercredi de 9 à 12h.

Le jeudi de 15 à 19h30.

Attachée territoriale : Sylvie Poiraud

Agent administratif : Laurence Dubernet

Tél 05 56 72 32 34

Fax 05 56 72 17 52

mairie-lestiac@wanadoo.fr

http://www.lestiac.com

Permanence du maire

Le Maire reçoit à la Mairie, selon ses disponibilités, et uniquement sur rendez-vous pris au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Numéro d'urgence

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, une permanence téléphonique est tenue par les adjoints au **06 84 24 06 79**

Salle des fêtes

Tarifs de location

Habitants de la commune 150€

Hors commune 500€

Caution 1000€

Collecte des déchets

Bac rouge tous les mardis matins

Bac jaune le vendredi matin chaque semaine paire
Cas particulier : chemins du Terrey, de Bellegarde, du Chêne de la Liberté (collecte par la benette) bac rouge le jeudi matin, bac jaune 1 mercredi sur 2.



L'équipe municipale

Le maire Daniel Bouchet
1er adjoint Laurent Fourcade
2ème adjoint Benoit Dupont
3ème adjoint Marie Pierre Becuwe
4ème adjoint Pierre Guenant

Les conseillers

Cécile Fabre, Bruno Pequignot, Sabine Andrieu, Bruno Colinet, Joanna Crabbe, Patrice Etchecopar, Liliane Neeser, Roger Carteau, Brigitte Diesnis, Sophie Larrieu-Manan

Les commissions

Le maire est de facto membre de toutes les commissions.

Finances

Adjoint délégué : Laurent Fourcade
 Bruno Pequignot, Roger Carteau, Benoit Dupont, Pierre Guenant, Marie-Pierre Becuwe, Sabine Andrieu, Sophie Larrieu-Manan, Cécile Fabre

Bâtiment / Urbanisme / Voirie / Environnement

Adjoint délégué : Benoit Dupont
 Bruno Pequignot, Bruno Colinet, Laurent Fourcade, Roger Carteau, Liliane Neeser, Sabine Andrieu, Marie-Pierre Becuwe

École / caisse des écoles / SIELP

Adjointe déléguée : Marie-Pierre Becuwe
 Joanna Crabbe, Sabine Andrieu, Cécile Fabre, Patrice Etchecopar

Sécurité PCS / Défense incendie

Adjoint délégué : Pierre Guenant
 Bruno Pequignot, Bruno Colinet, Laurent Fourcade, Liliane Neeser

Social

Responsable : Patrice Etchecopar
 Membres : Brigitte Diesnis, Joanna Crabbe, Pierre Guenant

Culture / Tissu associatif

Responsable : Sabine Andrieu
 Membres : Joanna Crabbe, Cécile Fabre, Pierre Guenant, Patrice Etchecopar

Événementiel

Responsable : Liliane Neeser
 Membres : Marie-Pierre Becuwe, Sabine Andrieu, Sophie Larrieu-Manan, Bruno Pequignot

Communication

Responsables : Sabine Andrieu, Benoit Dupont
 Brigitte Diesnis, Sophie Larrieu-Manan, Bruno Pequignot

Personnel communal

Adjoint délégué : Laurent Fourcade
 Marie-Pierre Becuwe, Brigitte Diesnis

Le personnel

Secrétaire de mairie Sylvie Poiraud
Agent administratif Laurence Dubernet
Agent entretien bâtiment/voirie/Espaces verts Jean Luc Berroq
Agents cantine/garderie Gaëlle Lejeune-Brigitte Armand - Charlotte Girault
Agent d'entretien Brigitte Armand
Atsem Christelle Dreuilhe

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous pris au préalable auprès du secrétariat de mairie au 05 56 72 32 34

Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus municipaux sur www.lestiac.com > Vie municipale

Le civisme contribue à préserver au quotidien une commune agréable pour tous. Il s'agit de respecter des règles de vie collective et d'intégrer une dose de bon sens et de respect dans son comportement coutumier.

Réglementation des bruits de voisinage

Par arrêté préfectoral du 22 avril 2016, il est rappelé que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- **les samedis** de 9 à 12h00 et de 15 à 19h
- **les dimanches et jours fériés** de 10 à 12h

Élagage des arbres-haies

Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes : les arbres, arbustes, haies, branches qui empiètent sur les voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

Feux interdits

Le brûlage de tous déchets est interdit tout au long de l'année dans le cadre de l'application du règlement sanitaire départemental.

Nettoyage des trottoirs et rigoles

Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage devant son habitation, que la voie soit publique ou privée. Bien que l'agent communal se charge au mieux de cette tâche, cela ne dispense pas les riverains de l'entretien régulier de l'ensemble des trottoirs.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont source de joies mais peuvent aussi causer des gênes considérables à leur propriétaire et au voisinage ... il suffit pour éviter tout problème, de prendre quelques mesures de précaution.

L'article 1385 du Code civil précise que toute personne est responsable des dégâts ou nuisances commis par son chien, qu'il soit sous sa garde, égaré ou échappé.

Divagation

La divagation des chiens est interdite sur la Commune (article L211-23 du Code Rural) car on considère qu'ils sont alors livrés à leur instinct et peuvent occasionner des troubles de l'ordre public.

Les chiens en état de divagation sont capturés et emmenés par les services de la SACPA de Floirac.

Aboiements

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux «qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage».

Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

Conteneur à ordures ménagères

Vous emménagez : vous devez signaler votre arrivée afin de réactiver la puce du conteneur à ordures ménagères, sinon il ne sera pas collecté. Si le logement n'a pas de conteneur, vous devez en faire la demande auprès du Semoctom.

Vous partez : si votre conteneur est relevé après votre départ, vous continuerez à être facturé si vous n'avez pas informé le SEMOCTOM.

Le redevable doit indiquer sa nouvelle adresse pour l'envoi de la facture proratisée.

Le conteneur reste propriété du SEMOCTOM, il doit rester sur place en cas de départ.

Rappel des règles de tri dans le bac jaune

A mettre en vrac dans le bac à couvercle jaune, uniquement les emballages propres et secs :

- Les bouteilles et les flacons en plastique, bouteilles d'eau, d'huile alimentaire, de lait, de jus de fruit, de produits d'entretien, gels douche...
- Les boîtes métalliques, cannettes, aérosols, boîtes de conserve, barquettes aluminium...
- Les briques et briquettes de lait, soupe, jus de fruits...
- Les papiers et cartons non souillés ...

Après collecte, les emballages en papier sont séparés sur une chaîne de tri. On demande aux habitants de déposer les papiers-cartons relativement "propres et secs".

En effet, un papier sale pourra éventuellement souiller l'ensemble du tri et, s'il est mouillé, la fragilité de ses fibres le rendra impropre au recyclage.

Le sopalin et autres serviettes de table en papier ne se mettent pas dans les bacs jaunes, mais vous pouvez les mettre dans votre compost ! Déchirer ses papiers cartons en "confettis" ne permet pas une récupération optimale. Trop petits, les papiers restent sur les tapis de tri.

Les bouteilles d'huile en plastique, les flacons de ketchup et de mayonnaise sont désormais récupérés dans les bacs jaunes.

Attention ! les polystyrènes, les poches plastiques, les barquettes en plastique, les pots de yaourt ne se jettent pas dans le bac jaune... comme tous les objets en plastique qui ne sont pas des bouteilles ou des flacons.

Si vous écrasez vos bouteilles, pensez à le faire horizontalement car écrasées en "galette" les bouteilles peuvent partir en refus en passant au travers des mailles des cribles de tri !

Déchèterie S.E.M.O.C.T.O.M. de Béguey

12, zone artisanale de Boisson 33410 Béguey - Téléphone 05 56 76 93 32

Horaires

Les lundis de 13h15 à 17h.
(fermée les lundis matin)

Du mardi au samedi de 9h15 à 13h et de 13h40 à 17h.

Pour avoir accès aux déchèteries, et ce à partir de janvier 2019, chaque foyer, chaque entreprise, chaque collectivité devra d'abord créer son compte sur internet (ou remplir un dossier papier). Il obtiendra ensuite, après validation des informations fournies, un code personnel sous la forme de QR code (code barre amélioré). Ce code devra être transféré sur un smartphone, en le prenant en photo par exemple, ou bien être imprimé sur une feuille de papier. Une fois muni de son code, l'utilisateur n'aura plus qu'à présenter son smartphone ou son papier aux bornes d'entrée de la déchèterie pour y accéder.

Depuis le 18 juin 2012, l'école porte le nom de Jean Duboué, grand résistant de la seconde guerre mondiale. Depuis la rentrée 2018, les écoles de Lestiac et Paillet se sont rapprochées pour former un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Le RPI se répartit sur 2 sites, les actuelles écoles publiques de Lestiac et Paillet, avec leurs directeurs respectifs : MM. Alain et Sonnois. Le site de Lestiac accueille les élèves des classes élémentaires (CE) et des classes de cours moyens (CM). Le site de Paillet accueille les élèves des classes maternelles et Cours Préparatoire (CP).

Le SIELP gère également les transports scolaires entre les 2 écoles, avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une inscription à l'année est demandée aux parents.

Les horaires scolaires

(lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Lestiac : 8h45 > 11h45 et 13h15 > 16h15
Paillet : 9h00 > 12h00 et 13h30 > 16h30

Les horaires du bus scolaire

Matin
Départ de Paillet vers Lestiac 8h30
Départ de Lestiac vers Paillet 8h40
Soir
Arrivée à Paillet du bus venant de Lestiac 16h35
Arrivée à Lestiac du bus venant de Paillet 16h45

A Paillet, le départ et l'arrivée du bus se font depuis le parking de la poste (rue Guiraude).

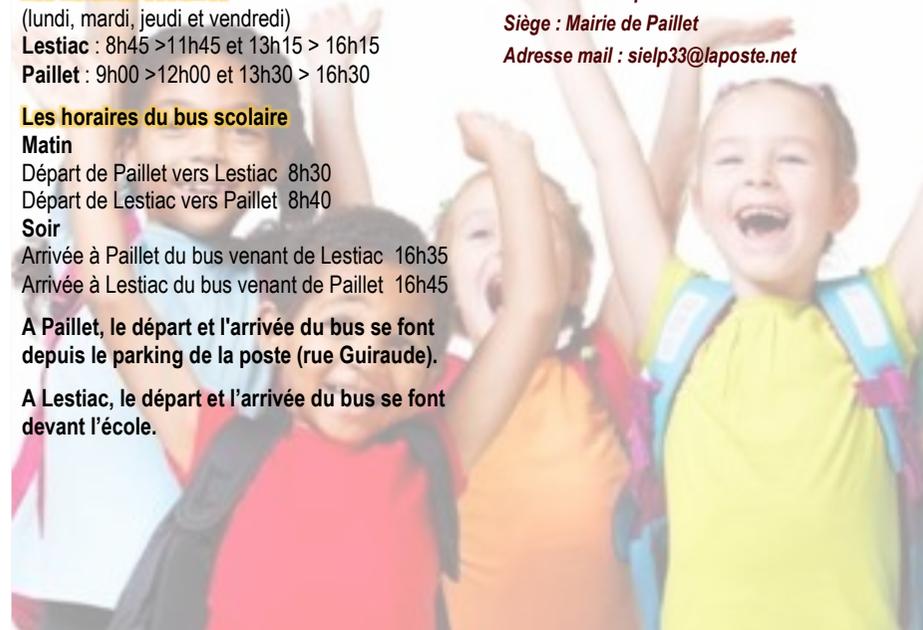
A Lestiac, le départ et l'arrivée du bus se font devant l'école.

Les inscriptions se font en mairie de Paillet, siège du SIELP.

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 14 à 18 h
tel : 05 56 72 14 57

Présentez vous à la mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de vaccinations de votre enfant, un certificat de radiation si nécessaire.

*Président du SIELP : Daniel Hougas
Vice présidente : Marie Pierre Becuwe
Secrétariat : Céline Castaing
Membres du bureau : Jérôme Gautier, Olivia Angulo, Annie Castaing, Daniel Bouchet, Cécile Fabre, Patrice Etchecopar
Siège : Mairie de Paillet
Adresse mail : sielp33@laposte.net*



Bibliothèque

La Maison des Associations
mercredi et jeudi de 16h30 à 19h.
Accueil des classes un mardi par mois toute la journée.

Inscription gratuite, accès internet, animations, livres (fictions, documentaires, BD, mangas...), musiques (CD), jeux...

Contact Sylvie Normand
maisondesassociations35@orange.fr
Fermeture en août et vacances de Noël

Art et Création

Couture, point de croix, tricot, crochet...
Les mercredi et jeudi de 14 à 18h. à l'étage de l'Atelier.

Présidente Annie Bert 05 56 72 32 87

Tennis Club de l'Artolie

Virginie Bert, présidente
06 43 15 67 96
nenetteb@orange.fr
<https://www.facebook.com/tennisclubartolie/>

Les Amis de la nature

Randonnées les mardis toutes les 2 semaines, le week-end 1 fois par mois.

Président Daniel Marmagne 06 74 33 31 51
Monique Laville 06 75 93 10 89
<http://angironderandonnee.free.fr>

ACCA Chasse

Président Mohamed Amri
06 61 33 43 22

Loisirs Évasion Lestiac

Tous les jeudis après-midi à la Maison des Associations (cartes, pétanque, scrabble...)

Sorties à la journée, voyages...
Président Alain Lalanne 06 31 72 35 61
Betty Pees 06 75 05 99 31
lalanne.francine@wanadoo.fr

Les Oiseaux Mécaniques

Si ces volatiles aux pratiques artistiques multiples se connaissent déjà pour la plupart d'entre eux de près ou de loin, c'est la fusion de leur différentes entités qui donna naissance à l'association

"Les Oiseaux Mécaniques" pour gérer le lieu du même nom.

Ce nouveau nid leur assure à la fois un espace de travail privilégié pour leur différents projets mais leur permet aussi d'assurer un lieu de créations collectives et d'actions culturelles ouvert sur son territoire et pour ses habitants.

84 route de Bordeaux à Lestiac
lesoiseauxmecaniques@gmail.com
www.facebook.com/lesoiseauxmecaniques/

La Cabane des Loupiots

L'association propose des animations toute l'année à destination des enfants et de leur famille.
cabanedesloupiots@gmail.com

La Cale

Valorisation du patrimoine fluvial de la Garonne
Navigation, parcours pédagogique, aire de pique-nique.

Fête du port début septembre.
Président Benoit Dupont 06 12 52 56 95
assolacale@orange.fr
www.facebook.com/associationlacale

Atelier Mariane

Concerts gratuits à l'année - Petite restauration et buvette, 12 chemin de l'Eglise à Lestiac.

Président Daniel Bouchet
ateliermariane@orange.fr
www.facebook.com/mariane.atelier

Jardins Partagés

Gestion des jardins familiaux du vallon de l'Artolie, dans une dimension intercommunale. Mise à disposition aux adhérents de parcelles permettant une production destinée exclusivement à la consommation familiale mais aussi promouvoir un jardinage respectueux de la nature à travers une démarche agrobiologique.



Le 1er janvier 2017, les Communautés de Communes de Podensac et des Coteaux de Garonne se sont regroupées. Trois communes de la CDC du Vallon de l'Artolie (Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions) ont rejoint le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la dénomination officielle a été décidée par le Préfet : CDC de Podensac, Coteaux de Garonne et Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions. Le 1er janvier 2018 deux nouvelles communes, Cardan et Escoussans, ont rejoint la Collectivité dont le nom définitif est Convergence Garonne.

La Communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des Communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire .
- Actions de développement économique .
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement et du cadre de vie .
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public .

Compétences facultatives

- Assainissement non collectif
- Politique de l'enfance et de la jeunesse
- Politique culturelle, sportive et éducative
- Construction, aménagement, entretien et gestion des pontons de Podensac et de Portets.
- Aménagement numérique du territoire
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques .

Communauté de Communes Convergence Garonne

12, rue du Maréchal-Leclerc-de-Hauteclocque
33720 Podensac
<http://www.convergence-garonne.fr>

Lundi : 9 > 12h30

Mardi : Accueil téléphonique de 9 > 12h30

Mercredi : 9 > 12h30 et 13h30 > 17h

Jeudi : 13h30 > 17h

Vendredi : Accueil téléphonique de 9 > 12h30

Ouvert de 13h30 > 16h

Les 27 communes

Arbanats - Barsac - Béguey - Budos - Cadillac - Cardan - Cérons - Donzac - Escoussans - Gabarnac - Guillos - Illats - Landiras - Laroque - Lestiac sur Garonne - Loupiac - Monprimblanc - Omet - Paillet - Podensac - Portets - Preignac - Pujols sur Ciron - Rions - Saint Michel de Rieufret - Sainte Croix du Mont - Virelade